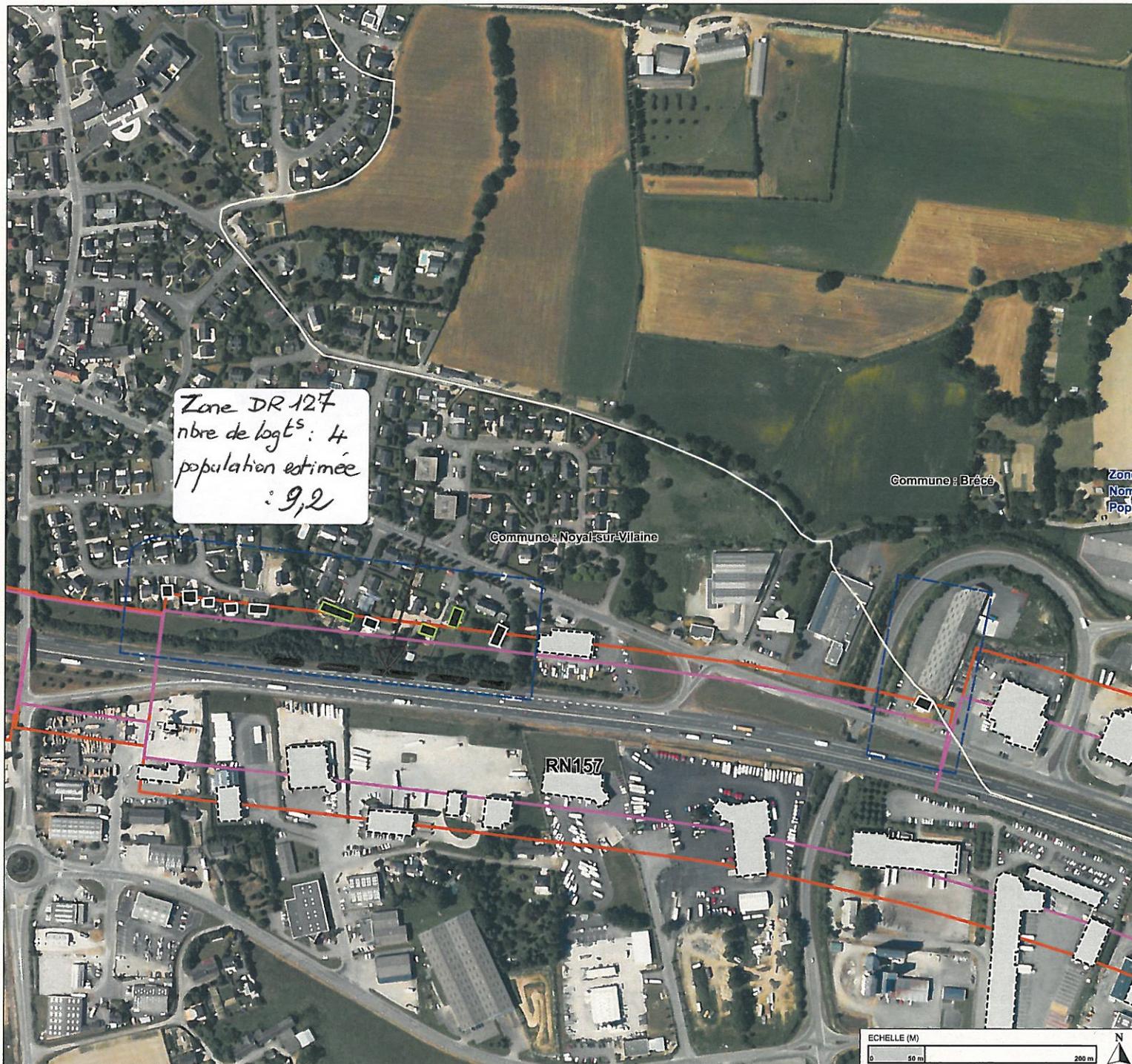


Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

en application de la directive européenne n° 2002/49 CE du 25 juin 2002

Infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an (trafics 2006)



Dépassements des valeurs limites

Niveaux déclencheurs des plans de résorption

Lden 68 dB(A) et +

Ln 62 dB(A) et +

 Zone à traiter

Priorité de traitement

 Bâtiment exposé et répondant aux critères d'antériorité

 Bâtiment exposé mais ne répondant pas aux critères d'antériorité

 Bâtiment non concerné (garage, hangar, commerce, ...)